

Bruxelles, le 18 juillet 2022
(OR. en)

11429/22

HYBRID 81	DATAPROTECT 225
DISINFO 65	JAI 1049
CSDP/PSDC 482	CYBER 273
COPS 363	FREMP 159
POLMIL 179	JAIEX 80
IPCR 85	AUDIO 71
RELEX 1032	DIGIT 144
INST 278	INF 130
AG 92	COSI 203
PE 85	PROCIV 102

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	11173/22
Objet:	Conclusions du Conseil sur la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, approuvées par le Conseil lors de sa session qui s'est tenue le 18 juillet 2022.

Conclusions du Conseil sur la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

1. Rappelle les conclusions pertinentes du Conseil européen¹ et du Conseil². Rappelle que les États membres ont exprimé leur détermination, dans le cadre de la boussole stratégique en matière de sécurité et de défense, à renforcer considérablement leur résilience face aux menaces hybrides, aux cyberattaques et aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, ainsi que leur capacité à les prévenir, à les détecter, à les atténuer et à les contrer, également à l'appui des pays partenaires. Rappelle la nécessité de créer une boîte à outils hybride de l'UE qui rassemble différents instruments visant à détecter un large éventail de menaces et de campagnes hybrides et à y réagir et, dans ce contexte, une boîte à outils spécifique destinée à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger sera élaborée³. Rappelle les conclusions du Conseil du 21 juin 2022, dans lesquelles le Conseil a réaffirmé que la boîte à outils relative aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger renforcera notre capacité à détecter et à analyser la menace et à y réagir, y compris en imposant des sanctions financières à ceux qui se livrent à de telles activités⁴.
2. Souligne que la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères sont souvent utilisées dans le cadre de campagnes hybrides plus larges et visent, entre autres, à induire en erreur, à tromper et à déstabiliser nos sociétés démocratiques, à créer et à exploiter des frictions culturelles et sociétales, ainsi qu'à nuire à notre capacité à mener une politique étrangère et de sécurité. Met en évidence que l'utilisation stratégique et coordonnée de la manipulation de l'information et de l'ingérence par la Russie, qui a précédé et accompagne son agression militaire non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, illustre la complexité de cette menace et son impact concret sur divers domaines de la politique intérieure et extérieure. Plus particulièrement, nous avons été témoins des effets des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, et de la manière dont elles affectent les objectifs de notre politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de notre politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et contrarient nos objectifs et nos intérêts, notamment la sécurité alimentaire mondiale. Réaffirme que l'Union européenne et ses États membres intensifieront leurs efforts auprès des pays tiers afin de soutenir l'Ukraine dans les dimensions convenues et de lutter contre le discours mensonger de la Russie et sa manipulation de l'information⁵.

¹ En particulier, les conclusions du Conseil européen de mai 2022, de décembre 2021, d'octobre 2021 et de juin 2019.

² En particulier, les conclusions du Conseil de juin 2022 sur un cadre pour une réponse coordonnée de l'UE aux campagnes hybrides (doc. ST 10016/22), les conclusions sur le renforcement de la résilience et la lutte contre les menaces hybrides, y compris la désinformation, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (doc. ST 13626/20), les conclusions sur les efforts complémentaires pour renforcer la résilience et lutter contre les menaces hybrides (doc. ST 14972/19), et les conclusions sur le rapport spécial n° 09/2021 de la Cour des comptes européenne intitulé "La désinformation concernant l'UE: un phénomène sous surveillance mais pas sous contrôle" (doc. ST 10968/21).

³ Boussole stratégique.

⁴ Conclusions du Conseil de juin 2022 sur un cadre pour une réponse coordonnée de l'UE aux campagnes hybrides (doc. ST 10016/22).

⁵ Conclusions du Conseil européen sur l'Ukraine - 30 mai 2022.

Souligne que les tactiques, techniques et procédures de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères sapent également la confiance dans les médias et risquent de compromettre le rôle vital du débat public libre pour la démocratie et le bon fonctionnement de la société civile. Souligne que ce type de comportement peut être observé dans les activités d'acteurs étrangers étatiques et non étatiques, déjà présents ou émergents, qui tentent de fragiliser les démocraties, de déformer le discours civique et de faire taire la critique.

3. Salue les efforts déployés actuellement par le haut représentant et la Commission européenne dans l'élaboration d'une boîte à outils de l'UE relative aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger. Celle-ci devrait mettre en avant une utilisation plus systématique de toute la gamme des outils disponibles, tels que l'appréciation de la situation, notamment au moyen du système d'alerte rapide, la capacité unique d'analyse du renseignement, en particulier sa cellule de fusion contre les menaces hybrides, la résilience et le renforcement des capacités, ainsi que les réponses réglementaires et diplomatiques. Il s'agit en outre de renforcer la coopération tant au sein de l'UE qu'à l'appui des pays partenaires, ainsi que dans le cadre de nos missions et opérations PSDC. Réaffirme que le cadre pour une réponse coordonnée aux campagnes hybrides, établi dans les conclusions du Conseil du 21 juin 2022⁶, devrait également servir à lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères. Note que c'est aux États membres qu'il incombe au premier chef de lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, y compris dans le cadre de campagnes hybrides plus larges.

⁶ Conclusions du Conseil de juin 2022 sur un cadre pour une réponse coordonnée de l'UE aux campagnes hybrides (doc. ST 10016/22).

4. Invite le haut représentant et la Commission, avec la pleine participation des États membres, à élaborer des approches adaptées pour accroître l'engagement de l'UE au niveau multilatéral avec les Nations unies et d'autres organisations internationales et régionales et au sein de celles-ci, conformément à la boussole stratégique, dans le respect du cadre institutionnel de l'UE, et à œuvrer à l'élaboration de principes internationaux en matière de désinformation et de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères, dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et en continuant à mettre fortement l'accent sur la promotion de la liberté d'expression, de l'indépendance des médias ainsi que de la protection et de la sécurité des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Ces efforts devraient être déployés, le cas échéant, en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, la société civile et le secteur privé, y compris les plateformes en ligne, en tenant également compte des principes prévus dans la législation sur les services numériques et le code révisé de bonnes pratiques contre la désinformation.

5. Insiste sur la nécessité de renforcer nos capacités de résilience et notre coopération, tant au sein de l'UE que dans le cadre de nos missions et opérations PSDC et pour soutenir les pays partenaires; réaffirme que d'ici 2024, toutes les missions et opérations PSDC seront pleinement dotées des capacités et ressources nécessaires pour déployer les instruments pertinents de la boîte à outils relative aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; souligne qu'il importe de renforcer la coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que l'OTAN et le G7, ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé, et d'intensifier nos efforts dans le cadre des Nations unies.

6. Appelle à une mobilisation renforcée des délégations de l'UE et du réseau diplomatique des États membres dans le voisinage de l'UE et au-delà, en vue de partager des informations sur les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger ainsi que les réponses aux menaces, y compris par des communications stratégiques. Se félicite du travail accompli à cet égard par la division StratCom du SEAE et ses task forces.

Invite de nouveau le haut représentant et la Commission à présenter, dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des options pour des mesures bien définies qui pourraient être prises à l'encontre des acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères lorsque cela est nécessaire pour protéger l'ordre public et la sécurité de l'UE⁷.

⁷ Ibidem.